SELON SON DIRECTEUR GÉNÉRAL

«L'AADL n'a plus rien à offrir»

L'Agence d'amélioration et de développement du logement (AADL) continue de faire face au dilemme du déséquilibre entre l'offre et la demande de logement. Catégorique, son directeur affirme que l'AADL n'aura plus rien à offrir une fois le dilemme de l'attribution de la dernière tranche de 4 000 logements à Alger résolu.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Les chiffres sont implacables. Ils ont été rappelés une fois de plus par le directeur de l'AADL qui intervenait hier sur les ondes de la Chaîne III.

A Alger, 183 445 demandes ont été déposées, 15 437 ont été rejetées, 25 400 ont été prises en charge et pas moins de 142 598 demandes sont toujours en attente.

Et ce sont justement ces derniers qui constituent un casse-tête pour l'AADL, qui n'arrive toujours pas à dégager des critères pour arrêter la liste des 4 000 bénéficiaires.

Son directeur a avoué hier être dans l'incapacité d'élaborer une liste qui puisse faire un consensus. Il se dit ouvert à toutes les propositions y compris celle d'arrêter les critères avec les demandeurs qui sont appelés à désigner des représentants.

Les 4 000 logements dégagés par la Cnep et qui seront réalisés à Rouiba et Reghaïa focalisent les espoirs des 142 598 demandeurs en attente mais le directeur de l'AADL rappelle que son agence «ne pourra construire autant de logements à Alger. Les demandeurs ne sont pas automatiquement souscripteurs. Ils n'ont fait que déposer une demande et n'ont aucun contrat de réservation avec l'AADL. L'AADL n'a pas de programme futur et n'a donc plus rien à offrir».

Devant une telle pression dans la capitale, 4 000 autres logements seront réalisés à Alger mais le sites n'ont toujours pas été dégagés et les demandeurs devront, là aussi, faire preuve de patience. En dehors de la capitale, l'agence ne fait pas face à une aussi grande pression.

A Oran et Bouira, par exemple, la liste des bénéficiaires sera arrêtée avant le mois de juin prochain. Interrogée au sujet des sous-locations et des logements inoccupés, le DG de l'AADL a précisé que pas moins de 100 dossiers étaient entre les mains de la justice. Il considère, néanmoins, que les critiques faites sur l'entretien des cités AADL étaient infondées car, explique-t-il, hormis les problèmes des ascenseurs, les cités sont «correctement entretenues», en dépit de quelques retards de recouvrement des charges.

N. I.

Photo : New Press

Les demandeurs de logements AADL doivent faire preuve de patience.

BENBOUZID L'A AFFIRMÉ :

«70% des élèves ont obtenu la moyenne trimestrielle»

Décidément, c'est un Benbouzid offensif qui s'est déplacé, hier, à Boumerdès au premier jour de la reprise des cours après les vacances printanières. «Ils n'ont de syndicats que le nom. Ils ne sont même pas agréés.»

Cette flèche est la première tranche de la réponse du ministre de l'Education nationale à notre question relative aux assertions du syndicat autonome du Conseil des lycées d'Alger (CLA) qui clame que 65% des élèves n'ont pas la moyenne trimestrielle. Et au ministre d'énumérer ses propres statistiques.

«Pour ce trimestre, 63% des élèves de la wilaya de Boumerdès et 70% d'Alger ont obtenu leurs moyennes. Nous avons une moyenne de 70% au niveau national.»

Pour Benbouzid, l'année 2011 est exemplaire. «Au contraire, j'estime que c'est une année exceptionnelle. Il n'y a eu, en effet, pas une seule journée de perdue. Ce qui nous a permis d'ailleurs de réaliser 70% des programmes pédagogiques», nous confiera-t-il.

Revenant sur les préparatifs du bac 2011, Boubekeur Benbouzid, en poste à la tête de l'Education nationale depuis 1995, a assuré que tous les lycées seront ouverts dès aujourd'hui après 17 h, permettant aux élèves qui préparent le bac d'avoir du temps pour réviser leurs leçons. Selon lui, les cours seront arrêtés d'ici le 13 mai. «Il nous reste un mois qui sera entièrement consacré aux cours de soutien, de révision et de rattrapage». Il pense que les établissements seront au rendez-vous pour le bac 2011.

Régularisation des contractuels dans un mois

La seconde question posée au ministre concerne les revendications des enseignants contractuels. «Le problèmes des contractuels sera réglé définitivement dans les jours à venir. Nous installerons, dès aujourd'hui ou demain, une commission conjointe au ministère de l'Education, ministère des Finances et la Fonction publique pour régulariser tous les contractuels qui travaillent au niveau de l'Education, à condition que l'enseignant soit licencié comme c'est prévu par la loi et que cette licence soit dans la spécialité», dira à ce sujet le ministre.

La sécurité a bon dos

Au volet construction d'infrastructures dans le secteur de l'éducation, le ministre consent tout de même un retard conséquent, notamment dans la wilaya de Boumerdès. Ce retard, le ministre l'impute à la situation sécuritaire. Paradoxalement, c'est le seul secteur qui se plaint de la situation sécuritaire dans la wilaya de Boumerdès pour justifier les retards. Benbouzid nous a dit qu'il s'est entendu avec le nouveau wali de l'ex-Rocher-Noir, Kamel Abbès, pour relancer la construction de 32 CEM et 28 lycées.

Abachi L.

5 morts et 37 blessés suite au renversement d'un bus à Tindouf

Cinq personnes ont trouvé la mort et trente-sept autres ont été blessées dans un accident de la circulation survenu hier à l'entrée de la ville de Tindouf, a-t-on appris auprès de la Gendarmerie nationale.

L'accident a été provoqué par le dérapage et le renversement d'un bus de transport de voyageurs assurant la ligne Béchar-Tindouf, après que son chauffeur ait tenté d'éviter deux individus, en état d'ébriété, se trouvant sur la voie, a-t-on précisé.

Un de ces deux individus est mort après avoir été heurté par le bus, tandis que les quatre autres morts et les 37 blessés, âgés de 6 à 76 ans, sont déplorés parmi les 60 passagers du bus, a-t-on ajouté.

Les blessés, dont six sont dans un état jugé grave, ont été évacués vers l'hôpital mixte Si El-Haouès de Tindouf, selon la Gendarmerie nationale.

ENFANTS NÉS HORS MARIAGE

La loi algérienne leur ôte le droit à l'existence

Selon Me Benbrahem, certains articles du code de la famille doivent être revus pour protéger les femmes qui accouchent dans l'anonymat et les enfants «nés sous X».

Irane Belkhedim - Alger (le Soir) - La plupart des femmes qui accouchent dans l'anonymat sont victimes de viol ou sont des adolescentes sans défense séduites par des hommes plus âgés, a déclaré hier Me Benbrahem, lors d'une conférence tenue au Centre de presse d'*El Moudjahid*. «Elles sont jeunes et ne connaissent pas les règles de la vie.»

La situation est difficile sur tous les plans. Montrés du doigt, les enfants «nés sous X» sont rejetés et abandonnés. La société les méprise et n'est pas près de changer son regard sur eux. Souvent, ces enfants n'ont pas de filiation (donc pas d'identité, pas droit à l'héritage). Ils sont accusés alors qu'ils n'ont pas choisi de venir au monde. Sans nom, sans papiers, sans identité, ils n'ont pas de droits, le droit de vivre, d'hériter et de grandir normalement. Leur existence est un interminable combat. «Un enfant n'est jamais illégitime. C'est un innocent, un ange. Nous devons changer d'appellation», a lancé avec beaucoup d'émotion Mohamed Chérif Zerguine. Lui-même enfant abandonné, l'intervenant a écrit un essai sur ce sujet. Dans *Pupille de l'Etat : l'appel d'un inconnu,* il raconte son passé d'enfant recueilli et la quête de son identité.

Les enfants nés hors mariage ne sont pas protégés juridiquement. La démarche pour demander une filiation avec l'accord des parents «légitimes» bute aujourd'hui sur une réglementation qui est restée figée depuis l'indépendance du pays. «Nous avons eu le cas d'une universitaire qui a voulu porter le nom de son père. Cela s'est avéré impossible. Nous avons tout tenté, le père était d'accord, sa femme aussi, mais le juge a refusé. Ce qu'on nous a demandé était une aberration. Le père devait divorcer de sa femme et se marier avec son ex-compagne et la divorcer pour revenir à sa première épouse pour que sa demande de filiation soit acceptée», s'est écriée la juriste, expliquant que la situation est laissée à l'appréciation du juge.

«L'article 40 du code de la famille doit changer. La personnalité de ces enfants est broyée. Ils n'ont pas de filiation, pas d'identité dans une société organisée. Qui sont-ils ? C'est un véritable problème pour eux. Une grande question qui les obsède toute leur vie», dit-elle.

D'autres articles de loi posent problème. Le cas de celui qui date de l'Algérie coloniale. Une mère qui accouchait sous X perdait tout droit sur son enfant si elle ne le récupèrerait pas au bout de trois mois. «Nous ne sommes quand même pas dans une caisse de dépôt d'objets perdus. Si cet article est abrogé, nous arriverons à régler les problèmes et les troubles de milliers de femmes et d'enfants. C'est une question cruciale», a ajouté Me Benbrahem, précisant que de nombreux articles de loi doivent être révisés pour sauver du néant ces citoyens à part entière.

I. B.